AR Prefecture

047-214701955-20260320-DEL036_2026-DE
Reçu le 24/03/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 20 mars 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

OBJET :
Désignation du délégué communal au SIVU Chenil-Fourrière de Lot-et-Garonne

N° 036/2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 16 mars deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Serge ARNAUNE, Doyen de l'Assemblée.

Etaient présents : Nicolas LACOMBE, Edith BUSQUET, Hugues DAVID Evelyne CASEROTTO, Patrick GOLFIER, Najet EL-KAHIRI, Manu VICENTE, Mélanie SERRES-SOLANO, Jean-François TUFFERY, Marie-Ange PRADO, Daniel ESSERTEL, Stéphanie GARBAY, Serge ARNAUNE, Françoise MEDECIN, Marc GELLY, Aurore FONTANEL, Frédéric SANCHEZ, Laurence QUATRE, Jean-Jacques SERVOLLE, Josiane DARRAC, Frédéric TAROZZI, Myriam TESSARIOL, Yannick DULOUARD, Charlie BARRERE, Charline SANSAN, Jean-Luc GUERY, Helena POTIER, Michel FRANCOISE.

Absente excusée :
Marie LAPORTE qui a donné pouvoir à Edith BUSQUET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Edith BUSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 19 février dernier a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Aurore FONTANEL

Il est rappelé que la commune de Nérac est membre du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Chenil fourrière de Lot-et-Garonne, et que conformément à ses statuts, la commune doit, dans un premier temps, d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant avec voix délibérative.

Les communes membres du SIVU sont réparties en 11 secteurs intercommunaux, dont le secteur de la communauté de communes Albret Communauté.

AR Prefecture

047-214701955-20260320-DEL036_2026-DE
Reçu le 24/03/2026

Le délégué de la commune ou son suppléant sera amené, dans un second temps à élire, au sein de son collège électoral, les conseillers syndicaux titulaires et suppléants qui siègeront au comité syndical.

Le bureau de vote est en place, les candidatures sont recueillies.

Sont candidats aux fonctions de délégué titulaire et de délégué suppléant :

- Aurore FONTANEL, titulaire
- Mélanie SERRES-SOLANO, suppléante

Il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Vu l'article L 2121 du Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant l'exposé du rapporteur
Après avoir procédé au vote
DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ELIRE** Aurore FONTANEL en qualité de déléguée titulaire et Mélanie SERRES-SOLANO en qualité de déléguée suppléante, auprès du SIVU Chenil Fourrière de Lot-et-Garonne.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le ... .

Et de la publication à Nérac le ... .

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC
47600

Le Secrétaire de séance,